

DELIBERATION N°30

FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DE DIVERS MATERIELS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs de location de divers matériels communaux en retenant les tarifs identiques à ceux votés en 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

21 pour / 6 abstentions

- **FIXE** à compter du 1^{er} avril 2018 les tarifs de location des matériels municipaux suivant le tableau ci-dessous :

1. Location aux particuliers domiciliés à Bourg Saint Andéol et gratuité aux associations :

LOCATION SANS TRANSPORT	
Chaise	0,90 euros
Grille d'exposition	1,76 euros
Table	8,80 euros
Barrière	1,76 euros
Estrade	26,37 euros
Marabout	131,86 euros

2. Location seulement aux communes dans un rayon de 15 Kilomètres :

Livraison, assistance montage, démontage et retour	
Petit podium	219,77 euros
Grand Podium	274,70 euros

3. Tarifs applicables aux particuliers et associations de Bourg Saint Andéol :

Vidéoprojecteur - tarif prêt 48 heures	21,65 euros et dépôt de garantie 150 euros
--	---

- **DIT** que la redevance devra être réglée à l'ordre du Trésor Public au plus tard avant le début de chaque location.

Le Maire,
Jean-Marc SERRE

